

L'agriculture dans la montagne druze (Syrie) entre clientélisme, blocages communautaires et libéralisation économique : un développement durable pour le paysans druze ?

Cyril Roussel

▶ **To cite this version:**

Cyril Roussel. L'agriculture dans la montagne druze (Syrie) entre clientélisme, blocages communautaires et libéralisation économique : un développement durable pour le paysans druze ?. Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon, 2008, 83 (3), pp.213-223. halshs-00431511

HAL Id: halshs-00431511
https://shs.hal.science/halshs-00431511

Submitted on 12 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'agriculture dans la montagne druze (Syrie) entre clientélisme, blocages communautaires et libéralisation économique : un développement durable pour le paysans druze ?

En Syrie, le secteur agricole demeure stratégique à plus d'un point : stratégique sur le plan socio-économique, car près d'un tiers de la population active dépend encore de ce secteur pour vivre[1] ; stratégique sur le plan politique, car le pays, en conflit contre Israël et souvent ostracisé pour la communauté internationale, a très tôt œuvré pour son indépendance et son auto-suffisance alimentaire. L'importance de l'agriculture dans l'économie syrienne est à la fois une force et un facteur de vulnérabilité. Généralement les périodes de récession économique coïncident avec des périodes de sécheresses[2], cycles toujours très délicats à gérer pour le pouvoir central qui doit faire face au mécontentement social provoqué par une augmentation des prix des denrées de base et à la pénurie d'eau – qui crée des tensions entre monde paysans et citadins, mais qui doit aussi en même temps contenter un de ces principal soutien : le *fellah*.

La Syrie, pays de transition entre Méditerranée et déserts d'Arabie, possède cependant des points forts indéniables en matière d'agriculture. Outre sa position régionale, qui en fait un exportateur vers les pays du Sud (Jordanie, Golfe), le pays est riche de sa diversité agricole rendue possible par une grande variété de terroirs et de régions climatiques. Ghoutas, plaines côtières, montagnes arrosées ou vastes plaines steppiques (irriguées ou non) constituent un éventail de choix qui rend les possibilités de développement agricole innombrables. Parmi les grandes régions agricoles syriennes, le Sud-syrien demeure depuis toujours, de part sa proximité et ses échanges avec la capitale du pays, une périphérie intégrée à Damas.

Le Sud-syrien est une région particulièrement fertile car en plus d'une pluviométrie souvent abondante pour une zone en bordure de désert, les sols – issus d'une période de volcanisme actif – sont riches. Cet ensemble se compose d'un massif volcanique à l'Est connu sous le nom de Djebel Druze[3] et d'un long plateau occidental qui se termine à l'Ouest par le Golan occupé par Israël ; ce plateau, riche en céréales depuis l'Antiquité, est plus communément nommé « Hauran » (cf. fig. n° 4). La province de Soueida est, avec celle de Deir Ez Zor, la seconde *mohafaza* syrienne – ou gouvernorat – quant à sa proportion de population rurale ; elle se place ainsi juste après celle de Tartous. A la fin des années 1990, 57 % des actifs avaient une activité liée à l'agriculture, contre 30 % au niveau national. Mais dans la période actuelle de transition vers une économie de plus en plus libérale, comment ne pas se poser la question de la durabilité d'un tel territoire marqué par sa gangue rurale et du devenir de sa société qui fonctionne encore de manière communautaire et dont l'activité est toujours en grande part liée à l'exploitation de la terre.

Car dès la fin des années 1980, des transformations du monde rural se sont produites dans le Djebel. En effet, l'encadrement ba'thiste des campagnes syriennes semble, depuis les

[1] Le secteur agricole représente en moyenne environ un quart du PIB annuel.

[2] Par exemple, la profonde récession de 1997-1999, liée à deux années de sécheresse et à la chute des prix du pétrole, montre la vulnérabilité du système économique syrien très dépendant d'aléas soit climatique, soit conjoncturel.

[3] La province de Soueida, nommée plus communément « Djebel Druze », a servi de montagne refuge, à partir de la fin du XVII^{e} siècle, à une secte religieuse persécutée. Cette province qui comptait environ 315 000 habitants en 2004, est peuplée à 90 % par des Druzes, une minorité confessionnelle hétérodoxe de l'Islam. Le reste de la population est composé de Chrétiens. La ville principale est Soueida. Entre 1921 et 1937, sous le Mandat français, la région druze fut instrumentalisée par le pouvoir colonial pour servir ses desseins de domination : un état autonome nommé « Djebel Druze » fut créé à partir de ce territoire homogène du point de vue confessionnel.

ouvertures économiques du pays (1986[4], 1991 et 2005[5]), peu à peu dépérir et ne plus constituer qu'un reliquat d'une époque révolue. Avec cette libéralisation économique progressive, le secteur privé est devenu essentiel à l'économie du pays. Les nouvelles dynamiques sont impulsées par le marché privé et la recherche de profits est devenue la règle. Dans ces conditions économiques nouvelles, il nous paraît naturel de chercher à comprendre les mutations en cours de l'espace agricole induites par la logique du marché, ainsi que les stratégies des nouveaux acteurs économiques qui y participent. C'est seulement après avoir exposé ces changements et explicité leurs mécanismes que nous pourrons peut-être apporter un diagnostique sur la durabilité d'un tel système socio-économique qui tout en conservant ses archaïsmes se trouve projeté dans un processus moderne de libéralisation des échanges.

1. Le dispositif d'encadrement étatique dans les campagnes druzes : un mécanisme de production de réseaux clientélistes

L'agriculture est aujourd'hui en Syrie une activité où prime largement le secteur privé, mais dans laquelle l'Etat a pendant longtemps – depuis la fin des années 1950 et surtout depuis les années 1960 – joué un rôle essentiel. A cette époque, la Réforme agraire, outre la redistribution des terres aux petits paysans qu'elle a rendue possible, s'est accompagnée de mesures destinées à détruire les mécanismes d'accaparement des terres par la bourgeoisie capitaliste : création de coopératives, naissance de la Banque Agricole et mise en place d'un système commercial étatisé des produits agricoles afin d'éviter le contrôle du commerce par les grands commerçants citadins.

L'encadrement des campagnes par l'Etat : un enjeu de pouvoir

Le système d'encadrement ba'thiste des campagnes a déjà fait l'objet de nombreuses études[6]. Notre but ici n'est pas de revenir sur ce sujet, sauf pour en rappeler les implications politiques.

L'Etat, lors de la mise en œuvre de la Réforme agraire[7], a tenté de renforcer son rôle dans les campagnes en réformant la propriété (redistribution des terres des grands propriétaires aux métayers) et en essayant de modifier la vie sociale rurale ainsi que les rapports de domination traditionnels qui étaient défavorables à la paysannerie[8]. Ses objectifs politiques sont bien résumés par F. Métral (1980) :

« Priver les grandes familles de la base économique de leur pouvoir, les couper de leur soutien politique dans les campagnes en détruisant les relations de clientèle, créer une classe de « paysans socialistes modernes » avec laquelle le régime renforcé conduira sa « révolution agricole ».

[4] En 1986, l'Etat a libéralisé le commerce des produits agricoles alors que la crise économique minait le système étatique. Cette libéralisation apporta une bouffée d'air au monde paysan et elle fut à l'origine de transformations importantes des terroirs agricoles de Syrie.

[5] L'ouverture consiste à la fois à libéraliser les importations et à autoriser les investissements privés étrangers en *joint-venture* avec l'Etat. Progressivement, avec l'entrée, le 1er janvier 2005, de la Syrie dans la Zone Arabe de Libre-Echange (ZALE ou GAFTA en anglais), les barrières protectionnistes douanières, qui faisaient, jusqu'à cette date, de ce pays un marché captif, tombent progressivement.

[6] Métral F. (1980) ; Hannoyer J. (1982) ; Bianquis A. M. (1989) ; Hinnebusch R. A. (1989).

[7] Entamée dans les années 1950, elle est une priorité au temps de la République Arabe Unie, puis sous le régime ba'thiste (loi et décret de septembre 1958 et de juin 1963).

[8] Tous les auteurs précédemment cités ont étudié l'impact de la Réforme agraire ; ils montrent comment elle a servi au nouveau régime à créer une base politique dans les campagnes en tentant de détruire la domination économico-politique tant des grands propriétaires que des grands commerçants urbains.

Cependant, alors qu'il cherchait à mettre à mal l'ancien système « féodal » fondé sur les grands domaines et l'exploitation paysanne, le mouvement rectificatif de Hafez el-Assad (1970) n'a pas souhaité poursuivre la politique radicale de son prédécesseur[9]. Le régime d'Assad ne pouvait s'aliéner la classe des propriétaires terriens, petits et moyens, qui constituait une des assises essentielles de son pouvoir dans les campagnes. Par ces réformes, dont la subtilité réside dans le fait de ne jamais pousser trop loin les changements afin de ne pas se mettre à dos certains pans de la société, ce régime allait faire de la paysannerie sa principale base sociale, comme l'indique D. Le Gac (1991, p. 38) :

« Il est évidemment impossible de faire l'impasse sur un tel corps social. (…) Le Parti, en effet, dès ses débuts, s'est traditionnellement appuyé sur les campagnes ».

La confiscation des terres des grands domaines[10] (qui s'effectue principalement entre 1958 et 1970) fut accompagnée, dans chaque *mohafaza*, par la création et l'aménagement de structures étatiques destinées à transformer les rapports sociaux des campagnes : des coopératives, proposant aux paysans des moyens techniques, matériels et financiers nécessaires à leurs exploitations, et regroupant essentiellement les petits propriétaires et les bénéficiaires de la redistribution des terres ; une Banque Agricole pour le financement des paysans – intermédiaire indispensable à l'Etat pour proposer des crédits aux paysans et leur éviter ainsi l'endettement auprès d'usuriers – ; et tout un ensemble de réseaux étatiques d'achat des productions aux paysans et de vente des produits agricoles (« Société commerciale des fruits et des légumes », « Offices alimentaires »). De plus, les paysans recherchant le soutien du système étatique purent se rassembler en une organisation syndicale qui leur assura l'appui du parti : « l'Union des paysans[11] ».

L'échec de la Réforme agraire dans le Djebel

Dans le Djebel, la Réforme agraire n'a pu s'appliquer pour des raisons essentiellement historiques. En 1886-1887, la communauté druze connut un conflit intra-communautaire, suite à un grand soulèvement de la paysannerie contre les privilèges outranciers des grandes familles féodales. Les paysans druzes, relégués au rang de véritables serfs, réussirent à satisfaire leurs exigences principales : droit de possession de la terre (en opposition au vieux système du métayage) et droit de possession de l'habitat.

Ainsi, le Djebel connut sa « réforme agraire » soixante-dix ans avant celle décrétée par l'administration nassérienne à l'époque de la R.A.U.[12], et poursuivie par le Ba'th après 1963. Cet événement de l'histoire communautaire et locale fait encore sentir ses répercussions de nos jours dans le Djebel, car la plupart des propriétés foncières actuelles, qui résultent de multiples subdivisions successorales, sont de petite dimension[13]. Par conséquent, la Réforme

[9] L'expérience avait été tentée par le prédécesseur de Hafez al-Assad, Salah Jadid, leader du mouvement néo-ba'thiste à tendance marxiste. D. Le Gac (1991, p. 40) note l'échec de cette politique : « Marquée par Joseph Staline qu'elle aimait beaucoup, celle-ci (l'équipe de Salah Jadid) avait mis l'accent sur une agriculture collectiviste dans laquelle les paysans possédaient des parts au sein de coopératives mais n'étaient pas, comme ils l'auraient souhaité, véritablement propriétaires d'un morceau de terrain. (…) Cette vision autoritaire, cette rupture brutale avec les traditions de la paysannerie syrienne eurent des effets désastreux ».

[10] Les limites de la grande propriété furent fixées entre 80 et 300 hectares en fonction des zones de pluviométrie et entre 15 et 55 hectares en zone irriguée.

[11] Créée le 24 décembre 1964 après la chute du gouvernement de Salah Bitar, auquel a succédé celui d'Amin el-Hafiz.

[12] L'union de l'Egypte et de la Syrie, entre 1958 et 1961, s'est appelée la République Arabe Unie (R.A.U.).

[13] Les exploitations étaient en général d'assez petite taille (raisons naturelles, historiques et sociales), puisque, en 1951, le régime de la propriété dans le Djebel Druze était le suivant : 33 % de la surface agricole totale de la région était composée d'exploitations foncières de moins de 10 hectares (soit 110 100 hectares) ; 53 % étaient comprises entre 10 et 100 hectares

socialiste n'a pas changé la structure agraire du Djebel Druze. Et l'exiguïté des propriétés n'a pas permis la redistribution de terres issues de grands domaines, comme ce fut le cas dans les grandes zones de plaine, puisque le système latifundiaire n'existait plus dans la région.

La politique de l'Etat syrien au tournant des années soixante n'a donc pas été un facteur essentiel de mutation spatiale du monde rural dans le Djebel, puisque la Réforme ne pouvait s'y appliquer. De fait, la surface expropriée lors de la Réforme agraire dans la province de Soueida[14] ne représente que 0,2 % du total des terres confisquées à l'échelle nationale ; or la *mohafaza* constitue 3,6 % de la surface du territoire syrien. Toutefois, la paysannerie druze a participé activement au secteur coopératif et n'a pas boudé la distribution des crédits agricoles. Qu'en est-il vraiment de ce paradoxe apparent ?

Les coopératives agricoles : les raisons de l'adhésion massive des campagnes druzes

Avec une population agricole de plus de 75 000 personnes en 1997 pour une population active de moins de 114 000 individus[15], la *mohafaza* de Soueida est directement concernée par le dispositif de clientélisation mis en place par l'Etat dans les campagnes. Pour preuve, le taux d'adhésion des paysans druzes aux coopératives agricoles est élevé : presque 45 % de la population active du secteur primaire en 1997[16]. En 2002, venant juste après la province de Quneitra, c'est la province de Soueida qui enregistre le taux de participation au secteur coopératif le plus élevé du pays[17], comme l'indique la figure n° 1.

L'attention accordée par l'Etat au monde rural se justifie par l'importance numérique des paysans, notamment dans des provinces comme Soueida, et par la volonté du régime de s'appuyer sur les paysanneries locales. Le dispositif mis en place par l'Etat dans les campagnes syriennes permet d'exercer un contrôle efficace et permanent sur les ruraux[18], tout en leur proposant une assistance qui permet de les fidéliser et de les insérer dans un système clientéliste dominé par l'Etat, car il contrôle étroitement les coopératives.

(soit 175 000 hectares) ; et 14 % des propriétés possédaient plus de 100 hectares (soit 45 000 hectares). En comparaison, la moyenne nationale était de 52 % pour les terres cultivées en régime de grandes propriétés (plus de 100 hectares).

[14] Seule la famille al-Atrach fut dépossédée d'une partie de son patrimoine foncier dans la région. Entre 1958 et 1970, sur un total d'un million et demi d'hectares expropriés, seulement trois mille hectares provenaient du Djebel, soit la plus faible surface expropriée de l'ensemble des *mohafaza*-s syriennes.

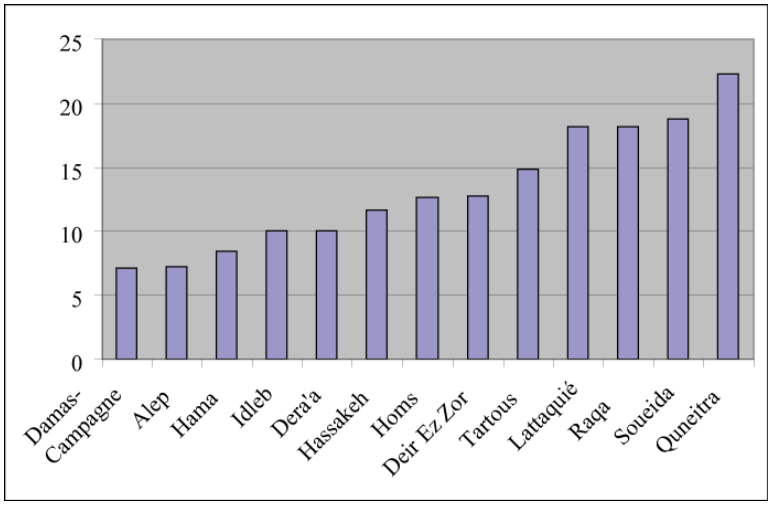
[15] Union régionale des paysans, Soueida.

[16] En 1991, D. Le Gac parle d'un taux national de 25 % environ : « Cependant, même si les coopératives ne regroupent qu'un quart des paysans syriens (300 000 sur 1 200 000) … » (Le Gac, 1991, p. 40).

[17] Ce chiffre est calculé à partir de la population rurale de chaque région. Nous ne possédons pas les effectifs du secteur agricole – soit la population agricole – pour chacune des treize autres provinces syriennes.

[18] « Quant aux autres paysans, ils sont également étroitement surveillés. Hafez al-Assad n'a pas innové en la matière, se contentant de peaufiner un système mis au point dès 1964 par le Ba'ath. Ce dernier légalise alors une puissante organisation syndicale, l'Union nationale des paysans (UNP). (…) Depuis 1970 et jusqu'à aujourd'hui les délégués de l'UNP sont partout présents dans l'appareil d'un Etat qu'ils servent docilement » (Le Gac, 1991, p. 41).

Figure n° 1 : Rapport entre les effectifs du secteur coopératif et la population rurale totale par gouvernorat en 2002 (en %)



Source : Annuaire C.B.S., Statistical Abstract, 2002.

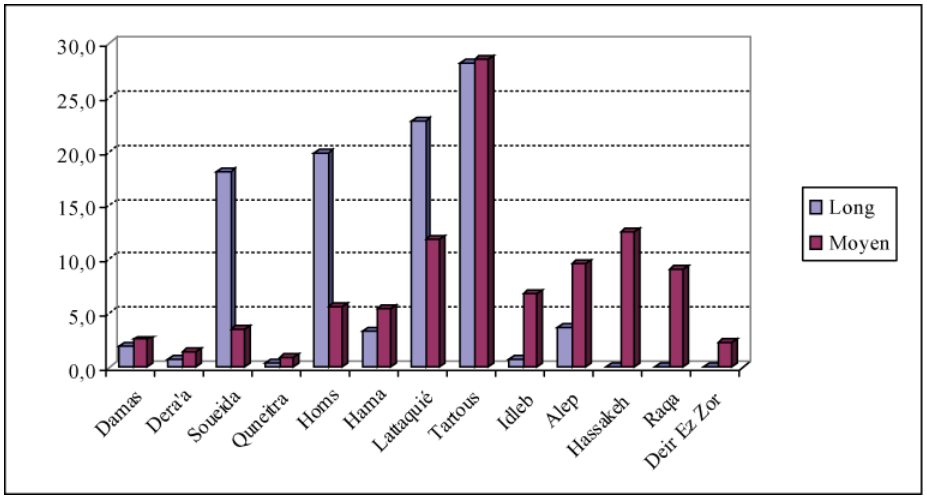
Si les Druzes semblent adhérer en masse au secteur coopératif, ce n'est pas forcément pour les bénéfices de la vente de leur production agricole qu'ils en retirent. Nous verrons d'ailleurs ultérieurement que les réseaux de vente étatique sont très peu utilisés par les *fellah*-s druzes, particulièrement en ce qui concerne les fruits. Par contre au Djebel, comme nous l'avons signalé, les propriétés sont très souvent de petite taille ; le groupe des petits propriétaires est donc particulièrement étoffé. Ce sont eux qui adhèrent le plus massivement au système coopératif (90 % des adhérents[19]), principalement parce que cette adhésion permet l'accès aux prêts de la Banque Agricole et à d'autres aides telle que l'assistance technique, l'approvisionnement en intrants (engrais, semences et insecticides) qu'ils se procurent au centre local. L'adhésion au syndicat paysan (« Union des paysans ») leur procure en outre une protection juridique.

Les prêts agricoles : le Djebel favorisé ?

L'analyse de l'attribution des prêts agricoles (dont ceux à long terme, les plus probants pour notre démonstration) octroyés par la Banque Agricole montre que la région de Soueida est relativement avantagée par rapport à la majorité des autres régions syriennes. La figure n° 2, reproduite de la thèse de F. Balanche (2000, p. 470), montre en effet que la province druze figure en bonne place dans le captage des crédits de longue durée destinés au monde agricole, derrière les provinces les plus favorisées comme celles d'origine des membres de la *'asabiyya* alaouite au pouvoir (Lattaquié et Tartous), ainsi que Homs.

[19] Nous possédons des données issues de l'Union régionale des paysans de Soueida pour l'année 1997. Près de 90 % des adhérents au secteur coopératif étaient des petits et des moyens propriétaires. Pour le reste, les ouvriers agricoles représentent presque la totalité des 10 % restants. Les locataires et les métayers n'en représentent qu'une infime part.

Figure n° 2 : Répartition des prêts agricoles à long et moyen termes, par *mohafaza*, en 1994



Source : Statistical Abstract 1995, fig. issue de la thèse de F. Balanche.

Ces crédits ne profitent cependant pas à tous les paysans de manière équitable, comme en témoigne une enquête menée en 1999 auprès de paysans membres de la coopérative de Shaqqa. Alors que je travaillais sur le développement agricole dans la zone céréalière située au Nord du Djebel (la Sacée en constitue le piémont septentrional), j'ai fait la connaissance de Hussam, un paysan de Shaqqa âgé d'une quarantaine d'années. Les entretiens que j'avais réalisés jusqu'alors, avaient surtout montré le rôle des revenus issus de l'émigration dans le développement agricole : ceux-ci semblaient expliquer à eux seuls les différences constatées en matière d'investissement et d'amélioration des diverses parcelles agricoles. Mais Hussam m'ouvrit une autre voie d'explication. Voici ses propos :

> « Quand j'ai voulu effectuer une demande de prêt pour bonifier mes champs, les responsables de la coopérative de Shaqqa ne m'ont pas soutenu. Je n'ai jamais obtenu l'autorisation pour faire une demande de prêt auprès de la Banque Agricole. On m'a même dit que si j'adhérais au Parti, les choses s'arrangeraient. Mais je ne marche pas dans leurs combines. Dans notre famille, on est droit et travailleur. Je sais bien qu'à Shaqqa, ce sont toujours les mêmes familles qui obtiennent des crédits de la Banque Agricole. Et personne ne les contrôle ensuite sur l'utilisation de cet argent. Tu sais, je vais te dire, la plupart des prêts à long terme s'échelonnent sur plusieurs années et, ensuite, personne ne les rembourse » (Entretien réalisé à Shaqqa avec Hussam, propriétaire agricole, avril 1999).

La distribution des prêts à long terme est donc souvent accaparée par les familles qui dirigent les établissements coopératifs ou par leurs proches. Ces mêmes familles en font profiter prioritairement leur clientèle en leur facilitant l'accès aux prêts.

Ainsi, ces crédits servent-ils plus à l'activation des réseaux de clientèle des grandes familles infiltrées dans les organes de l'administration publique qu'à l'amélioration de la production agricole elle-même. Il ne faut pas oublier que de nombreux Druzes de la province de Soueida ont très tôt adhéré au Ba'th, ce qui permet à certaines familles bien placées de capter des fonds publics. L'Etat n'a plus qu'à entretenir le système en place qui s'appuie sur le pouvoir de quelques clans « piliers du régime »[20]. L'affiliation au syndicat des paysans et l'adhésion au parti Ba'th constituent ainsi généralement les deux conditions nécessaires pour prétendre entrer dans les réseaux clientélistes des grandes familles druzes qui ont noyauté les

[20] Roussel C. (2006).

postes de direction dans les coopératives et la Banque Agricole dès la mise en oeuvre de la Réforme agraire, comme le constate par ailleurs D. Le Gac (1991, p. 43) :

« Bien installés dans l'appareil d'Etat, les clans les plus forts triomphent, accaparant à leur seul profit les quelques aménagements réalisés ».

*

Finalement, les prêts financiers agricoles, théoriquement accessibles à l'ensemble des membres du secteur coopératif, sont en réalité réservés à une minorité. La simple participation à la coopérative n'est certes pas une condition suffisante pour que n'importe quel coopérateur puisse s'inscrire dans les réseaux clientélistes. Car se surimpose une condition plus forte, généralement indispensable pour prétendre bénéficier d'un crédit, à savoir l'adhésion au Parti. Les subsides servent donc surtout à contenter la clientèle druze locale affiliée aux clans dominants, ceux qui sont dociles et entièrement acquis à la cause du système en place, c'est-à-dire ceux que nous pouvons qualifier de familles « neutralisées » et instrumentalisées par le pouvoir central.

Pour la majorité des paysans, qui ne peut capter cette manne, les revenus restent misérables ; le recours à l'émigration, à Damas où à l'étranger, s'avère alors souvent comme la seule solution alternative, d'autant que la paysannerie druze souffre de la domination économique des négociants urbains, comme nous allons le voir maintenant.

2. La domination des paysans druzes par les commerçants urbains sunnites

Des témoignages sur l'époque mandataire indiquent que les échanges commerciaux entre le Djebel et l'extérieur étaient caractérisés par une domination des commerçants citadins sur les paysans de la montagne, laquelle se doublait d'une opposition communautaire druze/sunnite, conséquence de l'ostracisme et de la marginalisation dont les Druzes furent longtemps victimes. Ainsi, N. Bouron (1930, p. 345) écrit :

« Les céréales sont, chaque année, accaparées par les Damascènes qui viennent s'installer dans le Hauran et dans le sud du Djebel pour toute la saison des moissons. Des mesures draconiennes ont dû être prises, en 1927, par le gouverneur de l'Etat du Djebel-Druze, pour empêcher ce trust d'opérer la razzia classique dans la région ».

Les Druzes n'avaient pas accès au marché urbain. Cantonnés dans leur montagne, ils restaient éloignés des principaux centres urbains et pôles économiques du pays[21] dans lesquels ils ne possédaient que peu de réseaux commerciaux[22]. Les riches terres agricoles du Hauran appartenaient aux grands propriétaires de Dera'a, lesquels, à l'inverse, entretenaient une clientèle commerçante dans les faubourgs sud de Damas (Midan)[23]. Ainsi, contrairement aux

[21] « Le cheptel de la montagne est abondant, les pâturages étant nombreux et très fertiles. Tous ces troupeaux, par Bosra et par Ezraa, descendent vers la région de Damas, et sont achetés sur place dans ces deux villes. Car les Druzes ne sortent guère de leur montagne » (Bouron, 1930., p. 345).

[22] « Le trafic commercial lui-même est réduit, pour la région intérieure des plateaux, au strict indispensable. La montagne exporte des céréales et des troupeaux et reçoit en échange les produits nécessaires à la vie simple des campagnards : tissus, épicerie, café, thé, sucre, fruits secs, etc. » (Bouron, 1930., p. 344).

[23] R. Thoumin (1937, p. 671 et 672) écrit : « A l'autre extrémité de Damas se développe le long faubourg du Meidan, bâti de part et d'autre de la route qui mène à la plaine du Hauran. Commercer avec cette province dotée de riches terres volcaniques (…), telle était sa fonction. La vente des grains non seulement justifie son activité économique, mais rend compte également de l'origine de sa population : Hauranais et vieux Damascains s'y trouvent mêlés ». « Ce trafic invitait des Hauranais à s'établir près de ce centre de négoce pour servir d'intermédiaires entre paysans et citadins. Ils aidaient parents et amis à écouler leurs récoltes à bon prix … ».

propriétaires hauranais, la situation des paysans druzes était, dans les années 1920, telle que N. Bouron (1930, p. 216) la décrivait :

« Cependant, pour vivre, le Djebel avait besoin d'un libre courant d'échanges vers le Hauran et vers les villes de la plaine, jusqu'à Damas. Contre ses céréales il troquait des produits manufacturés, des tissus et des épices. Or, depuis plusieurs saisons, les Druzes se plaignaient des tarifs exorbitants que leur imposaient les trafiquants damascènes et hauranais ».

Même si, de nos jours, la situation a bien changé, le système de domination des exploitants druzes par les commerçants sunnites des villes demeure tenace. Malgré le dispositif mis en place par l'Etat au cours de la Réforme agraire, la paysannerie druze n'est aujourd'hui plus protégée du capitalisme commercial. Les grossistes urbains dominent à nouveau la commercialisation des produits agricoles, limitant la marge de manœuvre du paysan druze et le cantonnant généralement au seul rôle de petit producteur.

Les divers types de réseaux commerciaux de produits fruitiers

Aujourd'hui encore, et ce malgré les réformes agraires de la période socialiste syrienne, le paysan druze demeure à la merci des marchands urbains des villes sunnites, comme le montre une enquête que nous avons réalisée en octobre 2002 dans le Djebel, au moment de la récolte des fruits.

Nous voulions connaître le mode d'écoulement des produits agricoles cultivés dans les vergers du Djebel (pommes et poires essentiellement). Nous avons effectué des enquêtes auprès de paysans druzes sur le lieu même de production, ce qui nous a permis d'identifier trois modes de commercialisation :
1. la vente des récoltes « sur pied » ;
2. la vente des récoltes directement à un grossiste ;
3. le stockage en chambre froide et la vente directe aux souks du gros (*souk el-hall*) de Damas ou d'Alep.

Le premier cas est le plus répandu. Les pommes et les poires sont achetées bien souvent dès le début des récoltes, « sur pied », par les grossistes originaires des villes sunnites (Dera'a, Damas ou Alep, dans les cas que nous avons rencontrés). L'acheteur se charge ensuite de trouver la main-d'œuvre pour la récolte et c'est lui qui assure la vente finale du produit. La main-d'œuvre peut-être locale (des Druzes du Djebel) ou bien venir du Hauran quand l'acheteur est Hauranais. Les ouvriers agricoles sont payés 300 LS la journée, soit 6 $. Ce procédé est surtout utilisé par les petits paysans qui ne possèdent pas de grandes surfaces (quelques *donoum*[24]-s).

Le second cas est moins répandu. Il concerne surtout les propriétaires moyens (possédant quelques dizaines de *donoum*-s) qui peuvent espérer dégager une plus-value plus importante que lors de la vente « sur pied ». Le propriétaire se charge lui-même de trouver la main-d'œuvre qu'il rétribue faiblement, ou à laquelle il accorde une partie de la récolte. Les proches sont très souvent sollicités. La récolte est ensuite vendue directement à un grossiste, généralement étranger au Djebel. Ils sont nombreux à arpenter la montagne lors de la période de cueillette afin de « faire des affaires ». Dans le cas où le propriétaire ne trouverait pas preneur, il pourra choisir la troisième alternative.

[24] Unité de surface équivalente à un dixième d'hectare, soit 10 m sur 100 m.

Le troisième cas est de plus en plus pratiqué. Les moyens et grands propriétaires druzes (de 30 à 50 hectares au maximum dans le Djebel) organisent la récolte et conservent ensuite les fruits dans des chambres froides. Ce procédé permet d'éviter la vente trop hâtive à un commerçant et de garder les récoltes pour les vendre lorsque les prix sont plus élevés. Ce procédé n'évite toutefois pas l'intermédiaire final : le grossiste.

L'étude des réseaux commerciaux des produits agricoles montre que la distribution des productions fruitières est finalement contrôlée par les intermédiaires, grossistes de Dera'a, de Damas et plus occasionnellement d'Alep, voire d'Amman, parfois. Les petits propriétaires druzes, trop nombreux, n'ont jamais réussi à organiser des circuits de vente directe de produits agricoles hors de leur province.

La construction des chambres froides par des grossistes sunnites

L'utilisation des chambres froides destinées au stockage des fruits s'est répandue dans le Djebel au cours des années 1990. Mais les plus vastes appartiennent à des grossistes de Dera'a ou de Damas qui, dès le début des années 1990, ont investi dans la construction de tels équipements et choisi ce procédé de stockage dans l'attente de la commercialisation. Leur but est d'acheter à bas prix le produit des récoltes directement aux paysans druzes et de l'acheminer vers les marchés urbains où ils possèdent des réseaux de vente. Vu la fluctuation des prix des fruits en fonction de la saison[25], ces grossistes ont rapidement compris l'intérêt qu'il y avait à ne pas écouler à la « va-vite » les fruits récemment acquis.

La plupart des chambres froides qui appartiennent à des Druzes sont de petite taille, car destinées à stocker uniquement les récoltes de la famille. Les plus grandes ont une capacité moyenne de 150 tonnes (comme celle de Moufid el-Atrach), alors que celle d'un grossiste de Dera'a (Mr Hariri par exemple) peut contenir 450 tonnes. La plupart des petits propriétaires druzes n'en possèdent pas et la capacité de stockage installée dans la montagne est loin de correspondre à l'ensemble de la production fruitière des vergers du Djebel. Mais, d'année en année, les chambres froides se multiplient avec le développement des « entrepreneurs agricoles » druzes, généralement d'ex-émigrés de retour.

Ainsi, par manque de moyens, les paysans druzes demeurent encore largement tributaires de ces grossistes qui peuvent organiser artificiellement des crises de surproduction pour faire chuter les prix et racheter la production à bas prix à des paysans endettés : il leur suffit de « fermer » les chambres froides et de retarder l'achat des récoltes pour obliger les paysans à vendre à perte sous la menace de ne pas trouver ultérieurement preneur et de perdre la récolte. Ce fut le cas en 2003, après une récolte abondante. En bloquant l'achat, les grossistes créèrent une panique chez les nombreux paysans qui ne pouvaient stocker leurs récoltes. Obligés de vendre au plus vite un produit périssable, les petits propriétaires druzes choisirent de brader les fruits. La chute du prix de la pomme provoqua des heurts sérieux entre producteurs druzes et grossistes sunnites ; un entrepôt, appartenant à un grand commerçant de Dera'a, fut endommagé. De même, à Raha, lors d'émeutes contre les bédouins sunnites en novembre 2000, la chambre froide du chef des bédouins fut visée et intégralement détruite ainsi que les récoltes emmagasinées. De cette manière, les insurgés druzes s'attaquaient au symbole même de la domination économique exercée par les Sunnites sur le Djebel.

[25] Lors des fêtes musulmanes (*Aïd el-Futor* ; *Aïd el-Kebir*), les pommes de gros calibre peuvent se vendre le double de leur prix habituel.

L'emprise commerciale des grossistes urbains

Les intermédiaires (commerçants grossistes), dont la plupart sont originaires des grandes villes sunnites syriennes[26], contrôlent l'achat des produits agricoles aux paysans, une partie des moyens de stockage et les circuits de vente et de distribution tant en Syrie qu'à l'étranger. Depuis le milieu des années 1990, de petits entrepreneurs agricoles druzes, anciens émigrés, tentent d'organiser le transport des fruits vers les marchés urbains de Syrie. Leur action ne permet pas de concurrencer réellement les grands commerçants sunnites, véritable bourgeoisie des agrovilles[27] ; ils demeurent cantonnés sur le marché national.

A l'inverse, les opérations les plus importantes et les plus juteuses se font à l'exportation (Jordanie, Egypte, Golfe)[28]. Ce type d'opérations est totalement accaparé par les grossistes citadins[29] ; si, d'aventure, elle est effectuée par un producteur druze, celui-ci doit louer les services de transporteurs, tous originaires des villes sunnites de Dera'a ou de Damas et parfois d'Alep. Ce commerce à longue distance requiert l'utilisation de camions frigorifiques. Aucun commerçant de Soueida n'en possède, pas plus d'ailleurs qu'il n'est titulaire d'une autorisation d'exporter. Aucun ne dispose non plus des contacts commerciaux dans les pays voisins et aucune compagnie de transport n'exerce dans le Djebel. Les fruits produits par les paysans druzes, pour être exportés, doivent donc toujours passer par des intermédiaires (compagnies de transport internationales) qui proposent des prix prohibitifs (de 1500 à 2000 $ pour un camion de 16 tonnes). Seuls, par conséquent, les grands propriétaires druzes ont recours à ce type de pratique commerciale, qui comporte cependant beaucoup de risques. Dans ce cas, le transporteur est utilisé uniquement pour véhiculer la cargaison et effectuer les démarches aux douanes. La cargaison est toujours la propriété du producteur de Soueida qui prend le risque de voir sa marchandise bloquée aux frontières[30] ou son bénéfice annulé par une modification de l'accord commercial préalable[31] ou des taux de change. Selon les années et compte tenu de toutes ces difficultés, il n'est pas toujours intéressant pour un exploitant druze d'exporter des fruits à l'étranger via une compagnie de transport.

La domination commerciale dont sont victimes les paysans druzes (comme d'ailleurs l'ensemble du monde paysan syrien) est donc particulièrement sensible lors de la vente des produits agricoles. Les débouchés commerciaux sont systématiquement aux mains des transitaires – grossistes – établis dans les centres urbains à l'extérieur du Djebel qui contrôlent l'ensemble de la filière et imposent leurs prix d'achat aux paysans et ceux de vente aux détaillants.

---

[26] Certains commerçants druzes de Soueida achètent directement aux paysans et mettent en vente les fruits dans le souk de la ville. Mais ce n'est qu'une infime partie de la production régionale qui est ainsi écoulée à Soueida même.

[27] La « bourgeoisie des agrovilles » est une terminologie employée par E. Picard (1984) pour désigner le système de domination traditionnel des villes sunnites sur les périphéries rurales. Cette exploitation économique dans le domaine agricole, doublée d'une opposition communautaire, a contribué à favoriser les antagonismes sociaux qui ont conduit à la révolution bathiste de 1963.

[28] Il semble, d'après nos informations, que les premières exportations de fruits du Djebel aient été effectuées au début des années 1990.

[29] Mr Hariri, propriétaire de la plus grande chambre froide du Djebel et grossiste de Dera'a, exporte une partie de ses stocks vers l'Egypte avec sa propre compagnie de transport.

[30] Le contrôle sanitaire (pesticides…) est parfois évoqué aux douanes égyptiennes ou saoudiennes pour immobiliser un camion. Le payement d'un backshisch important débloque en général la situation. De nombreux camions auraient cependant été bloqués, selon les témoignages de plusieurs grands propriétaires druzes de Soueida.

[31] Pour exporter, le producteur druze doit obtenir un accord d'achat de la part d'un commerçant étranger. Les négociations s'effectuent par téléphone, comme cela a lieu aussi entre les producteurs druzes et les grossistes syriens des grandes villes sunnites. Cependant, la renégociation des contrats à la dernière minute est affaire courante, surtout avec les commerçants égyptiens, au dire des producteurs du Djebel.

« Etre druze » : un handicap supplémentaire dans la commercialisation des produits agricoles

Faire des affaires commerciales en Syrie, à grande échelle, demande une bonne réputation, un bon réseau familial d'entraide et une clientèle fidèle qui a confiance au marchand. Les grandes familles commerçantes de la bourgeoisie damascène, par exemple, ont une longue expérience en matière de pratiques commerciales et forment des réseaux d'intérêts qu'il est impensable d'intégrer pour un individu extérieur au réseau. Cette bourgeoisie forme une « caste » très fermée. Le commentaire d'un commerçant grossiste sur sa propre activité, spécialisée dans les primeurs, est révélateur :

> « A Damas, les commerçants grossistes forment des groupes, comme des grandes familles. Dans certains domaines, ils sont mêmes toujours associés entre cousins et parents, et dans le métier de père en fils. Car pour vivre, il faut connaître sa clientèle et chacun d'entre nous a ses propres clients fidèles. S'ils achètent à moi, c'est parce qu'ils savent que je suis honnête et qu'il n'y a jamais eu de problèmes avec notre famille. Quand tu ne connais pas, t'achètes pas ! » (Extrait d'entretien avec un grossiste de Damas, Djebel, octobre 2002).

Les pratiques commerciales sont donc largement la chasse gardée, en Syrie comme ailleurs, d'une élite commerçante et bourgeoise. Les membres de cette bourgeoisie commerçante sont généralement des citadins appartenant à de grandes familles de négociants qui contrôlent, par secteurs, les activités commerciales de distribution urbaine. En chapeautant la distribution aux multiples détaillants et en servant d'intermédiaires directs à la paysannerie, les « bazaris » ont une emprise totale sur l'ensemble du processus de commercialisation des produits agricoles, ainsi que sur les paysans des campagnes, incapables d'organiser des réseaux commerciaux alternatifs.

Mais dans les campagnes druzes, à ce rapport classique de domination entre bourgeoisie citadine et paysannerie, vient se surimposer un clivage communautaire druze/sunnite. La pénétration de tels réseaux familiaux à intérêts commerciaux, comme les groupes qui pratiquent des activités liées au commerce de gros par exemple, demeurera fermée aux Druzes tant qu'ils ne pourront contracter d'alliance matrimoniale hors de leur communauté. Car l'échange de conjoints est souvent un moyen de pénétrer un réseau et d'établir des relations de confiance dans un domaine où, pour exister, il faut être connu et où la confiance est un gage de réussite. Ainsi, les prêts d'argent et la pratique du payement par avance sur récolte sont peu usités dans le Djebel, car les grossistes ont peur de ne pas récupérer leur argent. Sans garantie de confiance, le commerçant sunnite préfère généralement s'abstenir de faire des crédits aux Druzes du Djebel, alors que cette pratique est courante ailleurs en Syrie. Entre les paysans druzes et les commerçants sunnites, nous sommes en présence de deux réseaux sociaux dans lesquels la composante communautaire renforce les clivages habituels du domaine économique : ils sont certes conduits à échanger entre eux, mais sans jamais pouvoir entrer en interaction, cloisonnés qu'ils sont par des pratiques culturelles qui rejaillissent sur les rapports commerciaux. Cette surimposition d'un antagonisme communautaire au phénomène de domination économique des campagnes par la bourgeoisie contribue à donner plus de rigidité à ce traditionnel rapport entre bourgeoisie urbaine et paysannerie.

L'appartenance communautaire est encore aujourd'hui l'objet de dissimulation[32], tant l'identité qu'elle véhicule peut s'avérer un frein dans le domaine économique et les relations commerciales. La dissimulation de l'identité druze se pratique donc parfois dans les rapports économiques, comme en témoigne cette anecdote qui nous a été rapportée par l'intéressé :

> Yasser est druze, habite Soueida et possède un tracteur. Afin d'avoir une chance d'être employé par un paysan sunnite du Hauran pour le labour de ses terres (il y avait un mois de travail à la clé), il a menti sur son origine. Dire qu'il venait de Soueida aurait révélé son appartenance à la religion druze ; cela lui aurait fait perdre toute chance d'être retenu pour cet emploi temporaire.

En Syrie, en dehors du Djebel, les Druzes éprouvent d'immenses difficultés à s'insérer économiquement dans le tissu commercial urbain. Le cas est très proche de celui des paysans alaouites de la montagne côtière syrienne, qui ont les mêmes difficultés d'insertion économique dans la société urbaine des villes du littoral méditerranéen, société dominée par des familles sunnites ou chrétiennes qui monopolisent le commerce privé[33]. Mais, à l'inverse des Alaouites, les Druzes ne détiennent pas le pouvoir politique étatique. Aujourd'hui encore, en ce début de XXI^{e} siècle, le montagnard minoritaire est toujours tenu à l'écart des réseaux économiques et commerciaux dominés par les commerçants et grossistes urbains et sunnites.

3. Les transformations de l'espace agricole du Djebel et la précarisation des petits paysans

La libre commercialisation des denrées agricoles a des répercussions sur la production agricole régionale mais aussi sur le devenir de la paysannerie locale. Elle est à l'origine d'une reconversion des surfaces cultivées au profit de certains produits marchands bien spécifiques. De plus, la monétarisation des biens fonciers favorise une classe d'entrepreneurs agricoles et de grands propriétaires qui repoussent vers les marges semi-arides les petits exploitants.

Des acteurs économiques privés sont à l'origine de ces transformations. Qu'ils soient transporteurs agricoles druzes écoulant des produits sur les marchés urbains nationaux, commerçants grossistes ou transitaires sunnites adeptes de l'exportation, ou bien encore industriels locaux organisant des circuits internes de rachat d'une partie des récoltes pour alimenter leurs propres entreprises agro-alimentaires ou même simples spéculateurs agricoles, tous participent au même mouvement.

Une spécialisation agricole vers des productions commerciales

En offrant des débouchés commerciaux aux paysans druzes, les commerçants privés ont rapidement contribué à réorienter une part de la production agricole régionale vers des produits destinés aux différents marchés – régionaux, nationaux et internationaux –, ce que l'Etat n'avait jamais réussi à faire quand il agissait par l'intermédiaire des « Offices alimentaires » et des « Sociétés commerciales de fruits et de légumes » mis en place dans les

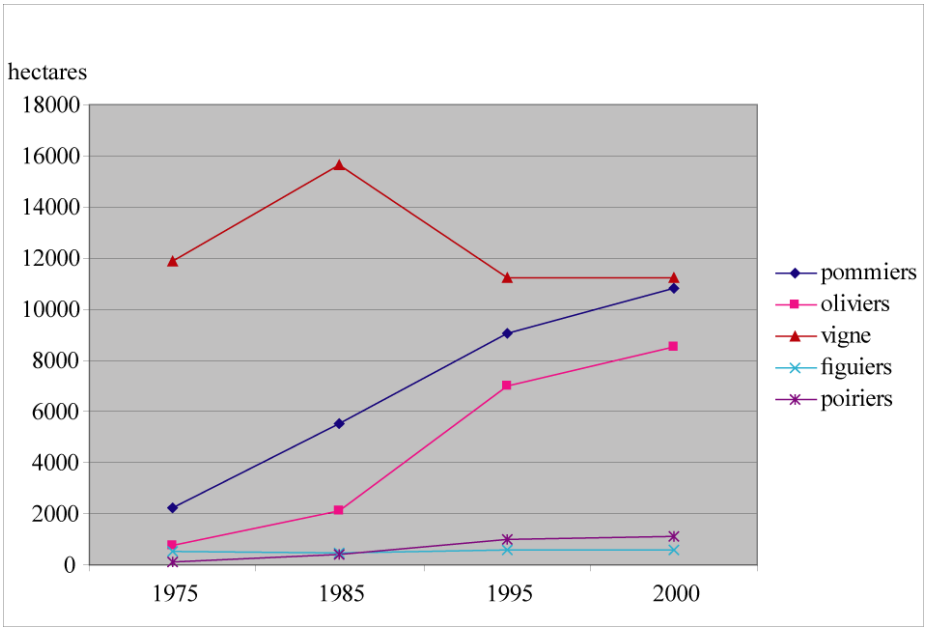
[32] Nous avons vu, lors du premier chapitre, que la dissimulation de la foi religieuse est une pratique courante chez les Druzes qui, par ce moyen, cherchaient à se protéger des exactions des musulmans sunnites.

[33] F. Balanche (2000, p. 70) a remarqué le même phénomène de domination économique, doublé d'une opposition communautaire, dans la région côtière. « Le système d'exploitation que les villes exerçaient sur la plaine côtière contribuait à maintenir la montagne dans l'isolement. Cette absence de rapports économiques entre les villes de la plaine et la montagne n'était pas simplement dû à un désintérêt de la bourgeoisie citadine pour un espace inutile. Il se doublait d'une opposition communautaire séculaire entre les Alaouites et les Sunnites ».

années 1970[34]. La conséquence directe de cette évolution réside tant dans l'essor de la production fruitière en montagne que dans l'extension des oliveraies sur le piémont montagnard. Ce mouvement entraîne à sa suite les autres propriétaires qui ont tout intérêt à se lancer dans une agriculture commerciale.

Parmi les produits agricoles destinés au marché, c'est la pomme qui connaît les progrès les plus spectaculaires (cf. figure n° 3). C'est un fruit adapté au transport et à l'exportation, qui se stocke bien : il est donc facilement commercialisable. Entre 1975 et 2000, les surfaces agricoles sont passées de 2 257 à 10 826 hectares, soit cinq fois plus. La comparaison des tonnages annuels n'a pas beaucoup d'intérêt, car les fluctuations sont importantes d'une année à l'autre selon que les années sont sèches ou bien arrosées. La culture de la poire a elle aussi connu une progression remarquable : les surfaces consacrées à sa culture ont été multipliées par dix en vingt-cinq ans. Le développement des vergers s'effectue sur des terroirs très précisément localisés et peu étendus. En effet, les plantations ont besoin de précipitations suffisantes (supérieures à 400 mm) et s'établissent donc de préférence au-delà de 1500 mètres d'altitude. L'extension de l'arboriculture fruitière est donc cantonnée, à terme, à la zone sommitale du Djebel, même si ses limites ne sont pas encore atteintes. Elles progressent en effet toujours au Nord, à l'Est et au Sud dans des zones qui ne sont pas encore totalement épierrées, mais également sur les pentes non encore mises en valeur comme les versants abrupts des vallées ouvertes vers l'Ouest et les pentes des volcans. Les travaux d'aménagement des terrasses s'effectuent à l'aide de machines et se multiplient depuis les années 2000 dans la partie haute du Djebel.

Figure n° 3 : Evolution de l'arboriculture dans la province de Soueida (1975-2000)



Sources : Direction régionale du Ministère de l'Agriculture à Soueida.

L'oliveraie connaît aussi une extension rapide. Les opportunités ouvertes par le marché libre[35] et par la création de nouvelles structures de traitement des olives expliquent ce

[34] Afin de réduire la domination des grands commerçants citadins sur le monde rural, le régime de Hafez el-Assad avait créé ces structures d'achat d'une partie des produits agricoles pour concurrencer le secteur privé. Elles existent toujours, mais ne sont plus beaucoup utilisées par les paysans.
[35] Entre 2005 et 2006, le *tanakey* d'huile d'olive (bidon de 20 litres) est passé de 1300 LS à plus de 2500 LS.

dynamisme, puisque, auparavant, jamais les olives n'avaient pu être commercialisées par le secteur d'Etat. En 1975, les oliviers couvraient 763 hectares (172 hectares en 1970) ; ils en occupaient 8 520 en 2000 (cf. fig. n° 3). Cet essor qui, comme pour les fruits, est impulsé par l'ouverture du marché agricole et le dynamisme des commerçants et des entrepreneurs agricoles, a pris une ampleur particulière depuis les années 1990. Des capitaux tirés de l'émigration ont en effet été investis dans la valorisation des terres du piémont qui s'étend à l'Ouest de Soueida : le creusement de puits accompagne la plantation d'oliviers. A partir de 2002, des pressoirs ont été construits pour traiter la production croissante d'olives, une croissance telle que l'usine de Abou Hassan – la première du genre dans la montagne – ne pouvait plus les absorber.

La vigne, culture traditionnelle du Djebel, a connu une période de déclin au début des années 1990[36]. Les surfaces semblent désormais stabilisées (cf. fig. n° 3), même si le raisin est moins aisément transportable que la pomme et se vend moins bien. Toutefois si, entre 1985 et 1995, la surface totale consacrée à la vigne est tombée de 15 665 à 11 222 hectares, soit une baisse de plus de 28 %, elle est revenue aujourd'hui à son niveau de 1975. La vigne n'en subit pas moins la concurrence de la pomme, car elle occupe le même terroir. Quant aux figuiers, autre culture traditionnelle du Djebel, les surfaces qui leur sont consacrées ont stagné entre 1975 et 2000 (de 543 hectares à 593 hectares). Au total, la tendance est nette : l'évolution récente du marché régional, provoquée par le développement des activités du secteur privé, tend à remodeler le secteur agricole de la région ainsi que les types de plantations.

L'inversion de la valeur foncière des terroirs et l'apparition de grands domaines

Une autre conséquence de l'ouverture du marché commercial dans le domaine agricole est l'envolée des prix des terrains agricoles dans certains secteurs du Djebel et tout particulièrement dans la zone sommitale. L'inflation foncière dans cette zone a été très rapide : en moins de dix ans (années 1990), le prix du *donoum* a été multiplié par trois ou quatre. La revalorisation des terres de montagne est due pour l'essentiel au succès de la pomme. En moyenne, un *donoum* de terre en montagne peut atteindre facilement 50 000 LS ; planté de pommiers, il s'échange jusqu'à 150 000 LS. La montagne est devenue un lieu de spéculation foncière que certains entrepreneurs agricoles[37] cherchent à contrôler, montrant désormais moins d'intérêt pour les terrains agricoles de la plaine. Une partie de l'épargne réalisée au cours de l'émigration par certaines familles druzes s'est ainsi investie dans le foncier agricole pour constituer de grands domaines. Jusque dans les années 1980, les plus grands vergers appartenaient aux grandes familles traditionnelles de Soueida. A partir de la fin des années 1980, des émigrés de retour au Djebel ont cherché à racheter des lopins dans la montagne pour se constituer des vergers de plus en plus vastes, cherchant l'intensification de la productivité, des rendements et des profits.

A l'inverse, le piémont occidental de la montagne (partie orientale du Hauran) qui, depuis l'Antiquité, doit sa réputation à la qualité de ses terroirs céréaliers, se trouve dévalorisé. Par exemple, un *donoum* de terre agricole dans le Hauran se vend en moyenne 15 000 LS seulement. L'inversion de la valeur marchande des espaces agricoles dans le Djebel et la perte de l'attractivité de la plaine sont liés au fait que les productions céréalières sont encore largement écoulées par les circuits commerciaux étatiques dans lesquels les prix

[36] A cette époque, certains paysans ont arraché les pieds de vigne pour planter des pommiers afin de répondre au succès commercial soudain de ce fruit.

[37] Dans ce secteur de la montagne, de nombreux migrants enrichis se sont transformés en propriétaires terriens et en véritables entrepreneurs agricoles qui gèrent la production, la récolte, le stockage et la vente.

sont fixes. De plus, une céréale comme le blé nécessite une opération de transformation avant d'être mise en vente (fabrication de galettes de pain en général), contrairement aux fruits qui sont directement consommables et donc directement commercialisables.

Mais les secteurs les plus touchés par la dévalorisation des cultures de plaine se situent dans la Sacée (plaine céréalière du Nord du Djebel) et dans la zone méridionale du Djebel, domaine steppique semi-aride particulièrement exposé aux aléas climatiques. Ce dernier est un espace de transition avec les régions désertiques jordaniennes, situées plus au Sud. Leurs terroirs sont traditionnellement les domaines du blé dur, de l'orge et des légumes secs (pois chiches, lentilles) que seuls les circuits de vente étatiques permettent d'écouler. Dans ces secteurs, la déprise agricole s'est poursuivie depuis l'amorce de l'exode rural et rien n'a réussi à l'inverser. Dans ces zones périphériques du Djebel, nous avons constaté de nombreux abandons récents de terres, lesquelles ne trouvent pas de repreneurs. Nos entretiens ont confirmé cette situation. Un paysan de Diebien nous a expliqué que l'abandon de terres n'a pas été que la conséquence de la sécheresse :

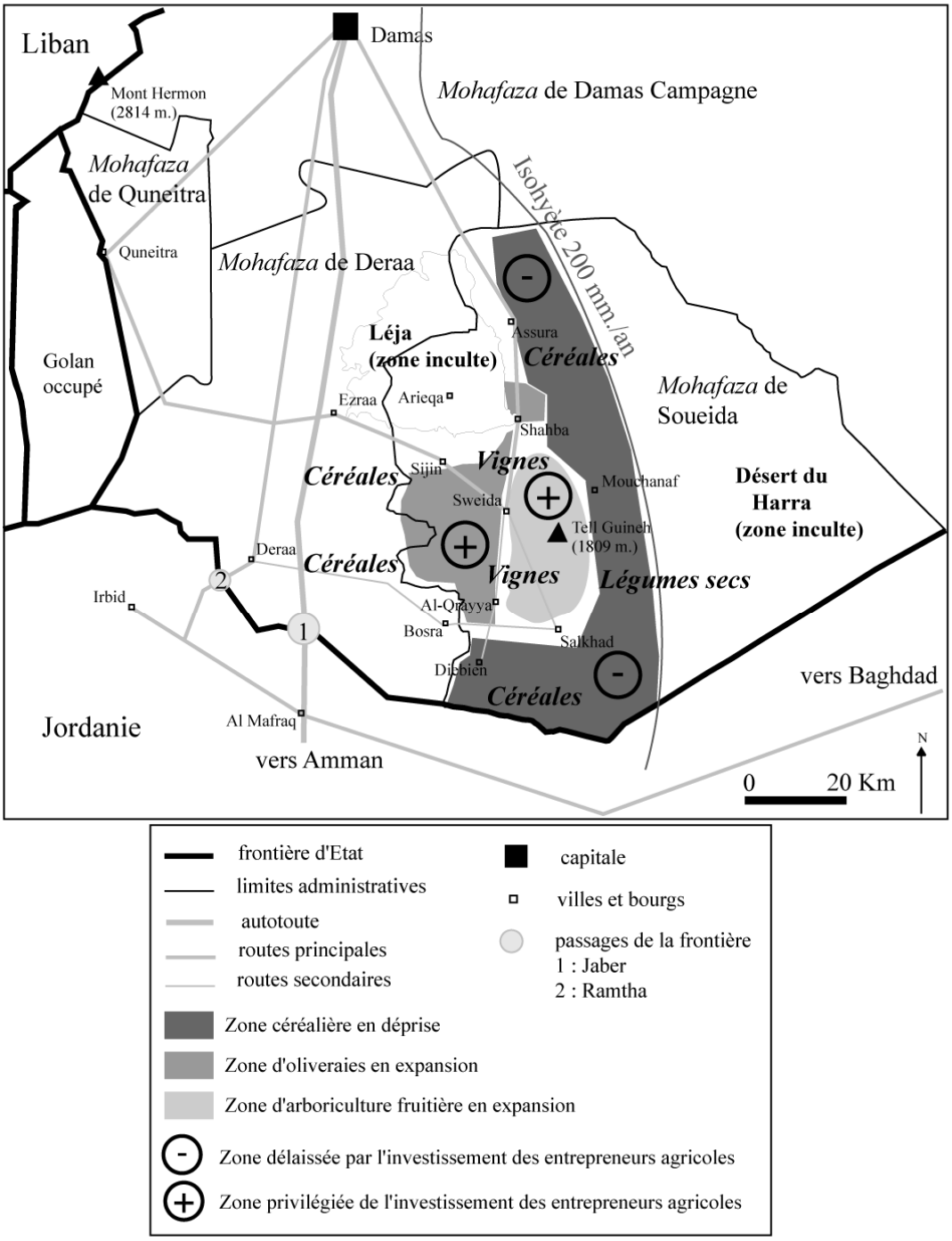
> « Lorsque j'ai payé de quoi préparer mes champs…, c'est-à-dire fait enlever les grosses pierres, acheté mes semences, ensemencé, moissonné, écossé et stocké les récoltes, le prix de revient dépasse parfois le prix d'achat fixé par l'Etat. En définitive, il y a des années où je travaille à perte. Ensuite, si plusieurs années sèches se succèdent, alors là je risque en plus de perdre mes semences et une partie de mon investissement de départ. Ici, dans le coin, plusieurs dizaines d'hectares ne sont plus exploitées depuis des années et personne n'est intéressé pour les racheter ; même si ça ne vaut plus rien. Personne n'a les moyens ici de faire forer des puits qui demanderaient des investissements supérieurs à ce que je gagnerai dans toute ma vie. Pourtant la nappe d'Azrak[38] est sous nos pieds, mais à plus de 500 m. ».
> (Entretien avec un agriculteur de Diebien, extrême Sud du Djebel, avril 2001).

A l'échelle de la province, une nette différenciation s'est donc réalisée entre les divers terroirs agricoles. Les secteurs sont assez bien circonscrits et relativement homogènes quant aux types de cultures. La zone sommitale du Djebel, bénéficiaire des investissements des spéculateurs agricoles, est composée de vergers de plus en plus vastes dans lesquels la pomme domine. Sur le piémont ouest, lui aussi favorisé par l'investissement spéculatif, s'étendent les oliveraies ; les plus grands domaines appartiennent aussi à d'anciens émigrés enrichis. Autour des oliviers, le domaine céréalier intéresse peu les entrepreneurs agricoles qui laissent l'Etat se charger d'organiser la commercialisation. Enfin, un croissant semi-aride, où l'agriculture est aléatoire, ceint le Djebel : cette zone, où les risques sont élevés, a subi un abandon d'une partie de ses parcelles suite aux départs des habitants ; elle n'attire pas les nouveaux investisseurs (cf. fig. n° 4).

Au final, la plupart des petits propriétaires n'a plus accès aux zones convoitées, celles connectées à l'économie de marché, car ils ne peuvent réaliser les investissements nécessaires à leur survie dans une économie devenue libérale. Ils sont marginalisés et cantonnés dans les zones périphériques du Djebel là où le stress hydrique rend l'agriculture très aléatoire et risquée. Dans ces conditions, dans de nombreux villages du pourtour de la montagne, l'agriculture est devenue une activité secondaire et une ressource d'appoint, plus qu'une activité principale. Les revenus agricoles ne sont généralement qu'un complément des revenus migratoires ou des petits salaires de fonctionnaires de l'administration locale ou encore des retraites misérables.

[38] Grande nappe aquifère qui se situe essentiellement sous le territoire jordanien mais qui déborde de quelques dizaines de kilomètres en Syrie.

Figure n° 4 : Investissements spéculatifs et dynamique agricole dans le Djebel



Sources : Direction régionale de l'agriculture et enquêtes personnelles.

Conclusion

Le secteur agricole est devenu dorénavant le produit d'enjeux et de stratégies de dominations qui dépassent largement le cadre local. Dans les pays qui ont connu une période socialiste suivie d'une ouverture économique, les transformations des paysages agricoles ont été spectaculaires. La multiplication des acteurs (entrepreneurs, commerçants, spéculateurs) est aussi à noter, au fur et à mesure du retrait de l'Etat.

L'agriculture est un vecteur de pénétration des pouvoirs, eux-mêmes générateurs de changements : pouvoir étatique lors des réformes agraires ; pouvoir financier lors de la libéralisation économique. La montagne des Druzes, produit d'une histoire sociale originale et de particularismes culturels marqués, conserve toujours les traces de l'organisation d'un système socio-spatial ancien, largement organisé et replié autour de son unique ville, le chef-lieu Soueida. Pourtant, l'ouverture de l'économie syrienne tend à modifier cette organisation socio-spatiale. Cet espace – qui s'avère sous certains côtés assez comparable à un isolat – semble encore réservé aux seules populations rurales druzes ; mais pour combien de temps encore ?

On a vu notamment des systèmes de commercialisation des fruits à l'initiative d'opérateurs privés ainsi que le développement d'entreprises privées capables de générer des formes spécifiques d'organisation spatiale sans interférence trop forte du rôle de l'Etat. Ainsi, contrairement aux années 1970 et 1980 – époque de l'économie autocentrée – l'Etat syrien ne détient plus le monopole en matière d'organisation de l'espace. L'action du secteur privé est en plein essor dans l'ensemble de la Syrie et ses effets commencent à se faire sentir dans la province druze. Les transformations vécues par le monde rural tendent à montrer que le Djebel est passé d'une situation de marge à celle de périphérie dominée en cours d'intégration – mais une intégration partielle et qui concerne inégalement les divers secteurs de la vie économique et sociale. En effet, les blocages sociaux et culturels de types confessionnels et communautaires tendent à ralentir l'intégration totale de cette province dans un système économique plus large dominé par les villes sunnites. Ainsi, si le secteur agricole demeure extrêmement lié aux modifications des sphères politiques et économiques, il reste, au Proche-Orient, encore largement contraint par les rapports sociaux.

Dans ces conditions, et aux vues des dynamiques en cours qui nous venons de présenter, il semble difficile de parier sur la durabilité d'une structure socio-spatiale basée sur la petite propriété, telles qu'elle apparaît encore partiellement aujourd'hui dans le Djebel Druze. Outre l'impact écologique d'une arboriculture intensive dans la montagne[39] qui pose des questions sur la durabilité d'un tel système socio-économique, la petite paysannerie locale – soit l'écrasante majorité des exploitants –, mais en même temps son mode de production et son assise territoriale, est en déclin. Marginalisés, dominés et repoussés sur les périphéries semi-arides, beaucoup de petits exploitants choisissent de vendre leurs biens fonciers pour financer leur émigration vers l'étranger. Peu à peu un nouveau système économique et spatial, basé cette fois sur la productivité, la quasi monoculture et l'augmentation de la taille des exploitations, tend à remplacer l'ancien.

Bibliographie

BALANCHE F., 2000, *Les Alaouites, l'espace et le pouvoir dans la région côtière syrienne : une intégration nationale ambiguë*. Thèse de Doctorat, Université de Tours, 751 p.

BELIERES J.F., BOSC P.M., FAURE G., FOURNIER S., LOSCH B., 2003 : « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé », In : Lavigne-Delville Philippe (ed.), Ouédraogo H. (ed.), Toulmin Camilla (ed.). *Pour une sécurisation*

[39] Nous ne possédons aucune étude sur la qualité de l'eau potable dans les centres urbains de la province. Cependant, l'utilisation parfois déraisonnée d'engrais chimiques et de pesticides en amont du massif n'est pas compatible avec le mode d'alimentation en eau potable des habitants. En effet, l'eau est puisée en aval de la montagne dans un lac alimenté en eaux de pluie par un réseau souterrain ou provient de barrages que bordent les vergers.

foncière des producteurs ruraux : actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, 19 au 21 mars 2002. Paris : GRET, p. 95-115.

BERNIER X., 1997 : *Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement*. Economica, Paris, 111 p.

BIANQUIS A. M., 1989, *La Réforme Agraire dans la Ghouta de Damas*. IFEAD, Damas, 151 p.

BLANC P., 2002 : *Du Maghreb au Proche-Orient : les défis de l'agriculture*. L'Harmattan, 291 p.

BOURON N., 1930, *Les Druzes. Histoire du Liban et de la Montagne Haouranaise*. Editions Berger-Levrault, Paris, 424 p.

CBS, Statistical Abstract, Damas, de 1970 à 2006.

CHAPUIS R. & MILLE P., 2001 : *Systèmes et espaces agricoles dans le monde*. Armand Colin, Paris, 320 p.

DIRY J.-P., 2006 : *Les espaces ruraux*. Armand Colin, Paris, 192 p.

FAURE G., SAMPER M.K.**,** 2005 : « Vingt ans d'ouverture économique : l'avenir compromis de l'agriculture familiale au nord du Costa Rica », *Revue tiers monde*, n° 183, p. 581-602.

FAURE G., 1995 : « Stratégies paysannes, politiques agricoles et durabilité des systèmes de production en Afrique soudanienne », In : Ganry Francis (ed.), Campbell B. (ed.). *Gestion durable des terres dans les régions semi-arides et subhumides d'Afrique*. Montpellier : CIRAD-CA, p. 293-300.

HANNOYER J., 1982, *Campagnes et pouvoir en Syrie. Essai d'histoire socio-économique sur la région de Deir Ez Zor*. Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris, 361 p.

HINNEBUSCH R. A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'thist Syria*. Westview Press, London, 325 p.

ISHOW H., 1996 : *Paysanneries, politiques agraires et industrielles*. Publisud, Paris, 272 p.

LE GAC D., 1991 : *La Syrie du Général Assad*. Editions Complexe, Bruxelles, 301 p.

MAGRIN G., JAMIN J.Y., FAURE G., DUTEURTRE G., 2003 : « Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration aux marchés », *Annales de géographie*, n° 633, p. 471-494.

METRAL F., 1980, « Le monde rural syrien à l'ère des réformes (1958-1978) », in : *La Syrie d'Aujourd'hui*, Sous la direction d'A. RAYMOND, Editions du CNRS, Paris, p. 297-328.

PICARD E., 1984 : *Espaces de référence et espace d'intervention du Mouvement rectificatif au pouvoir en Syrie (1970-1982)*. Thèse de 3e cycle, I. E. P., Paris, 404 p.

RENARD J., 2002 : *Les mutations des campagnes. Paysages et structures agraires dans le monde*. Armand Colin, Paris, 221 p.

ROUSSEL C., 2006 : « L'interface des grandes familles druzes entre local et national », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 115-116, Aix-en-Provence, pp. 135-153.

THOUMIN R., 1937 : « Damas. Notes sur la répartition de la population par origine et par religion. », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 25, p. 662-697.